

Formation Violences de couple et grossesse, 15 et 16 juin 2011

La grossesse est une période à risque de violences de la part de la sphère sociale (violences au travail¹) ou d'escalade des violences dans la sphère intime (violences domestiques et notamment les violences de couple^{2,3}). « *La violence conjugale pendant la grossesse a été rapportée par plusieurs auteurs. Elle est estimée, dans les différents pays européens, entre 4 et 8%. Son retentissement est important, tant pour les femmes que pour les enfants à naître. Les femmes enceintes victimes de violence parlent peu de ce qu'elles subissent et les professionnels de santé ne les interrogent pas* ([Rapport LEBAS, 2005](#)) ».

Tout au long de la grossesse, la violence vécue réalise un état de stress chronique à risque pour l'embryon (fausses couches,...) et le fœtus (faible poids de naissance, prématurité). Les femmes enceintes en situation de violence ont significativement plus de "grossesses à risques" (pathologies pendant la grossesse). Elles présentent plus de syndromes dépressifs et consomment plus fréquemment des psychotropes y compris pendant la grossesse. La période du post-partum, avec l'arrivée effective de l'enfant, ne voit souvent pas l'arrêt des violences. Or, dès l'accouchement, les liens relationnels mis en œuvre avec l'enfant (par ses figures d'attachement) sont fondamentaux pour le développement d'un adulte « secure » (c'est à dire apte à traiter, au mieux, ses émotions et événements négatifs au fil de sa vie).

Ainsi, améliorer les relations de la sphère intime est une priorité d'ordre systémique :

- la mise en œuvre des liens à l'enfant (élément structurant personnel et familial pour le couple parental et le couple conjugal et par conséquent pour l'enfant et sa fratrie),
- l'accueil des personnes en situation de violence par l'orientation vers le réseau de prise en charge (permet aux adultes de travailler sur leurs conflits propres et sur la dimension relationnelle de leur couple, et aux enfants de se resituer à leur place),
- la prise en charge de la précarité de la sphère familiale (responsable d'une limitation de l'autonomie propre de chacun des membres de la famille nuisant à leurs relations et développements personnels et sociaux).

Pour cela, la femme enceinte, les enfants en présence et les professionnels qui les accompagnent disposent d'un réseau de prise en charge pour l'écoute et l'échange sur les situations de violence ([Consultations CHU](#) ; [Réseau Haute Garonne](#) ; [Autres prises en charge en région](#) et [ailleurs](#)). Le conjoint, auteur des actes violents, peut lui aussi recourir au réseau associatif aidant de la [FNACAV](#).

Prochaine Formation [Violence et grossesse](#) en Midi-Pyrénées : 15 et 16 juin 2011

Rédaction: Dr THOMAS, médecin de santé publique et légiste [Réseau PREVIOS](#)